

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Duprey, Mme Maroun, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Ségura, Mme Lagarde



Délibération n° 06-06 du 8 juin 2023

ADHÉSION DU DÉPARTEMENT À LA CENTRALE D'ACHAT DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG

La commission permanente du conseil départemental,

Vu la réglementation européenne (EU) 2021/1060, le règlement FEDER (EU) 2021/1058 et la réglementation (EU) 2021/1059 portant sur l'objectif Européen de coopération territoriale (Interreg) soutenu par le Fonds Européen de Développement Régional et les instruments de financement extérieurs,

Vu le décret n° 2022-579 du 19 avril 2022 relatif à l'autorité nationale pour les programmes de coopération territoriale européenne pour la période 2021-2027 désignant la Région Hauts-de-France comme Autorité nationale des programmes de coopération interrégionale INTERREG EUROPE et INTERREG NORTH WEST EUROPE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 et l'arrêté interministériel du 8 mars 2016 modifié pris en son application,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

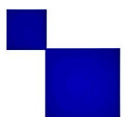
Vu sa délibération n°6-3 du 7 juillet 2022 relative à la candidature à l'appel à projets Interreg Europe - Projet « MICROFUTURE - Future Proof Microfinance for Social Inclusion » - Plan de financement,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion du Département à la Centrale d'Achat de la région Hauts-de-France ;

- APPROUVE la convention constitutive de la centrale d'achat régionale à destination des porteurs de projet français des programmes de coopération territoriale européenne (Interreg) dont le projet est ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du Conseil départemental à signer ladite convention constitutive ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à son exécution au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.